- C -

Québec

Gouvernement du Québec
Le député de Johnson
Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Québec, le 24 mai 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

J'ai pris connaissance des deux pétitions déposées à l'Assemblée nationale, le 8 avril 2013, par le député de Maskinongé. Ces pétitions avaient pour objet de lever partiellement le moratoire et de permettre la pêche sportive d'hiver de la perchaude avec une limite quotidienne de cinq poissons.

Depuis 1995, une baisse importante de la population de perchaudes est observée dans le lac Saint-Pierre. Malgré les nombreuses mesures de gestion mises en place par le gouvernement depuis 1997, la population a continué de chuter au point d'atteindre un seuil critique. L'arrêt complet de la pêche commerciale et sportive de la perchaude dans le lac Saint-Pierre a été décrété le 4 mai 2012, et ce, pour une période de cinq ans.

L'absence de rétablissement de la population de la perchaude, malgré les nombreuses mesures restrictives sur les pêcheries, est due à de multiples causes, notamment une détérioration marquée des habitats aquatiques qui inhibe la croissance des juvéniles et leur survie, la présence de nouveaux compétiteurs exotiques et envahissants, comme le gobie à taches noires, et d'un nouveau prédateur, le cormoran à aigrettes.

...2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation

L'état de la population de la perchaude dans le lac Saint-Pierre est devenu l'emblème d'une situation écologique grave. Seul un ensemble de mesures sévères de protection et de restauration convenues de concert avec les intervenants du milieu donnera une chance, même incertaine, de rétablir la population et de relancer l'activité de la pêche à moyen terme. C'est pourquoi j'ai annoncé, le 20 décembre 2012, le maintien intégral du moratoire et la reconduction des essais de contrôle par abattage des cormorans à aigrettes. Qui plus est, j'ai annoncé, le 15 février 2013, une stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre qui non seulement officialise le maintien intégral du moratoire mais l'étend au secteur aval du pont Laviolette, et ce, tant pour la pêche commerciale que sportive. Une des actions de cette stratégie a été annoncée le 12 avril 2013, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il s'agit d'un nouveau programme de retrait volontaire d'autorisations de pêche commerciale visant l'anguille d'Amérique dans le secteur compris entre le pont Laviolette et l'Île d'Orléans, et qui sera également bénéfique à d'autres espèces, notamment la perchaude.

Les moratoires sur la pêche, les essais de contrôle des cormorans et la réduction du nombre d'engins de pêche commerciale visent essentiellement à diminuer la mortalité des perchaudes en vue d'avoir un maximum de poissons pouvant se reproduire et de maximiser ainsi les chances de rétablir la population. Toutefois, les causes plus fondamentales du déclin étant liées à la qualité des habitats, la stratégie aborde, dans son cœur, ce problème, et déjà un comité interministériel (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), ministère des Ressources naturelles, MAPAQ, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports du Québec) est à l'œuvre, avec les partenaires du milieu, pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté ayant pour but d'améliorer la qualité de l'eau et des habitats aquatiques du lac Saint-Pierre et de son littoral.

Nous comprenons que le moratoire ait un impact sur les activités des pêcheurs ainsi que des répercussions économiques locales. Les autorités qui ont mis en place ce moratoire, en 2012, avaient été avisées des impacts sur les centres de pêche en hiver, notamment sur la rive sud du plan d'eau. Il convient de souligner que, malgré les impacts locaux engendrés par le moratoire, l'activité de pêche hivernale continue pour d'autres espèces et permet de maintenir des retombées économiques à l'échelle de la région du lac Saint-Pierre, comme en font foi les inventaires aériens des activités de pêche de l'hiver 2013. Lors de ces inventaires, nous avons également pu constater un déplacement vers le large d'un certain nombre d'utilisateurs, ce qui permet de réduire la capture accidentelle de perchaudes en faveur du doré. Ce sont là de bonnes pratiques de conservation que nous tenons à saluer.

...3

J'espère sincèrement relancer, à terme, la pêche de la perchaude et même développer l'activité de pêche au lac Saint-Pierre. Cet élément est également inscrit dans la stratégie. Quand le temps sera venu, ce développement se fera en partenariat avec les organismes fauniques du milieu, notamment l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre. D'ici là, j'espère que cette dernière contribuera à la stratégie en jouant son rôle de gestionnaire de territoire faunique et qu'elle collaborera avec le personnel du MDDEFP pour la protection et la gestion de la ressource, en évaluant la fréquentation et la récolte des diverses espèces pêchées et en étant un intervenant de première ligne pour l'éducation du public à la restauration de ce magnifique écosystème, réserve mondiale de la Biosphère de l'UNESCO. Le rétablissement de l'équilibre de l'écosystème du lac et de la population de la perchaude passe obligatoirement par la concertation et la participation de tous les intervenants régionaux aux efforts de conservation et de restauration de la ressource.

Considérant tous les éléments mentionnés, l'état actuel de la population de perchaudes et les très nombreuses actions en cours, il n'apparaît pas opportun que le MDDEFP lève partiellement le moratoire sur la pêche de la perchaude au lac Saint-Pierre.

Tous les intervenants ont maintenant le devoir de protéger l'espèce et de travailler à la restauration du lac. C'est grâce à cette implication que les ressources fauniques et floristiques du lac Saint-Pierre pourront être disponibles pour les générations futures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

YVES-FRANÇOIS BLANCHET